

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

**PREMIERE COMMISSION
10e séance
tenue le
vendredi 21 octobre 1988
à 10 heures
New York**

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 10e SEANCE

Président : M. ROCHE (Canada)
puis : M. BATIOUK (RSS d'Ukraine)
(Vice-Président)
M. ROCHE (Canada)
(Président)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

**Distr. GENERALE
A/C.1/43/PV.10
26 octobre 1988**

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINTS 52 A 69, 139, 141 ET 145 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. AL-KETAL (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Je suis très heureux, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la Présidence de la Première Commission. Je vous souhaite, vous et les membres du Bureau, tout le succès possible dans cette tâche difficile. Vous pouvez compter sur la pleine collaboration de ma délégation pour assurer le succès des travaux de la Commission.

Les peuples du monde désirent et recherchent sincèrement la paix et la sécurité car ils sont convaincus que telle est la voie royale qui les amènera à consacrer leurs ressources, souvent limitées, au développement et au bien-être et qu'ils seront ainsi mieux à même de contribuer efficacement à l'édification de notre civilisation.

Les peuples du monde reconnaissent que, parmi les préalables à la réalisation d'une paix juste et durable, figurent l'établissement de relations internationales basées sur la Charte des Nations Unies, les principes du droit international et l'égalité et le respect mutuel, et la renonciation aux privilèges et ambitions dépassés et au recours à la menace ou à l'emploi de la force.

M. Al-Ketal (Iraq)

Mais aussi en abandonnant toute politique d'hégémonie, d'expansion, d'agression et d'ingérence dans les affaires d'autrui. Le non-respect de ces principes conduit inévitablement les pays à renforcer leur potentiel militaire et leurs arsenaux car ils sont poussés par le besoin d'assurer leur sécurité et le souci légitime de leur propre défense. Outre que cela ne favorise pas le processus du désarmement, il peut s'ensuivre une accélération de la course aux armements sur les plans régional et international.

Les peuples du monde voient avec optimisme le climat de détente qui s'installe entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique ainsi que les possibilités accrues de régler des conflits régionaux qui durent depuis trop longtemps. L'Iraq se félicite de cette évolution encourageante qui a eu pour premier résultat la signature du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - le Traité FNI - et l'ouverture de négociations visant à réduire le niveau des armements stratégiques. L'Iraq se félicite aussi des initiatives constructives de l'Union soviétique dans le domaine du désarmement, l'établissement de la confiance et les efforts visant le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Aussi notre déception a-t-elle été forte lorsque la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale n'a pu convenir d'un document final, les résultats escomptés n'ayant pu être atteints en dépit du climat de détente dans lequel la session s'est déroulée et des efforts déployés par de nombreux pays importants, ceux du Mouvement non aligné notamment, qui n'ont ménagé aucun effort à cet égard tout au long des réunions de l'Assemblée générale et précédemment, à la réunion de La Havane.

Le désarmement est la responsabilité de tous les Etats. La menace de l'arme nucléaire pèse sur tous les peuples et elle signifierait la catastrophe pour l'ensemble de l'humanité, sans exception, si elle devait être utilisée. Espérons donc que le climat de détente permettra de prendre des mesures concrètes, dans le domaine du désarmement stratégique notamment, et de promouvoir le rôle des Nations Unies ainsi que les négociations multilatérales.

C'est parce qu'elle est consciente du rôle des Nations Unies que la délégation de l'Iraq juge nécessaire de maintenir le contact entre les instances internationales chargées du désarmement et du maintien de la paix internationale,

M. Al-Ketal (Iraq)

entre autres la Première Commission et la Conférence du désarmement. Il faut aussi s'employer à préserver chaque réseau d'influence comme l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (OPANAL), afin que l'ensemble de la communauté internationale puisse contribuer aux négociations de désarmement. Je voudrais renouveler ici l'appel de l'Iraq en faveur d'une plus grande contribution des pays qui le souhaiteraient aux travaux de la Conférence du désarmement, car nous pensons que ces négociations sont d'un intérêt vital pour tous les peuples du monde et que, partant, ces derniers doivent pouvoir y contribuer sur un pied d'égalité.

Le Document final de la première session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement insiste sur la très grande priorité qu'il faut accorder, entre autres, aux mesures efficaces de désarmement nucléaire et à la prévention d'une guerre nucléaire pour réaliser l'objectif final des Etats : le désarmement général et complet sous contrôle international efficace, afin d'assurer la survie de l'humanité et d'éliminer les dangers de guerre, de guerre nucléaire en particulier.

A ce propos, nous entendons souligner ce qui suit. Premièrement, les priorités en matière de désarmement, telles qu'elles sont énoncées dans le Document final de la première session extraordinaire ne devraient en aucun cas être modifiées. Toutes les mesures, qu'elles soient bilatérales, régionales ou internationales, y compris la tenue de conférences internationales et de sessions extraordinaires, devraient viser à mobiliser les efforts en vue de surmonter les obstacles sur la voie du désarmement nucléaire.

Deuxièmement, la conclusion d'un traité international portant prohibition des essais nucléaires reste une priorité. C'est pourquoi l'Iraq appuie les appels lancés par le Mexique et d'autres Etats en faveur de la convocation d'une conférence des Etats parties au Traité d'interdiction partielle des essais pour envisager l'adoption d'un amendement destiné à en faire un traité d'interdiction complète de tous les essais dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique, en mer et des essais souterrains. Nous espérons qu'une telle conférence pourra avoir lieu très bientôt, au début de l'année prochaine au plus tard.

Troisièmement, le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi des armes nucléaires devrait se voir accorder la plus haute priorité, et plus particulièrement dans certaines régions

M. Al-Ketal (Iraq)

comme le Moyen-Orient. Il ne fait plus aucun doute que l'entité israélienne possède des armes nucléaires et les vecteurs nécessaires à leur lancement. La politique ambiguë d'Israël et les déclarations vagues des responsables de ce régime selon lesquelles ils ne seront pas les premiers à introduire des armes nucléaires dans la région, sont devenues une sorte de jeu, une vaine tentative de détourner l'attention de la communauté internationale de la menace authentique à la paix et à la sécurité internationales dans la région et au Traité de non-prolifération, auquel d'autres pays de la région adhèrent. La politique consistant à défendre les activités nucléaires israéliennes et à protéger ce régime dans les organisations internationales est une source de vive préoccupation et il faut la dénoncer, car cela revient à ignorer délibérément le fait qu'Israël introduit des armes nucléaires au Moyen-Orient et en Afrique par le biais de sa collaboration coupable avec le régime raciste d'Afrique du Sud.

M. Al-Ketal (Iraq)

Les Etats parties au TNP vont bientôt commencer les travaux préparatoires de la quatrième conférence d'examen qui doit se tenir en 1990. Il ne faudrait pas que nous estimions le défi évident lancé à ce traité, défi qui se reflète dans la position d'Israël à propos des armes nucléaires ainsi que dans l'incapacité des organisations internationales d'adopter les mesures indispensables.

Outre les mesures nécessaires au désarmement nucléaire et à l'élimination du spectre de la guerre nucléaire, il conviendrait d'adopter des dispositions à l'égard des autres armes, à savoir les armes de destruction massive. A ce sujet, ma délégation souhaite répéter que de telles mesures devraient être générales et complètes. Elles devraient traiter de tous les aspects de ces armes et, notamment, de leur fabrication, de leur mise au point, de leur stockage et de leur emploi, en même temps que définir les moyens de mettre en oeuvre une vérification efficace. Sans une approche globale, ces mesures ne pourront jamais donner de résultats pratiques et authentiques.

A cet égard, nous croyons que la Conférence du désarmement devrait intensifier ses efforts afin de parvenir à un traité global sur les armes chimiques. Les Etats devraient s'efforcer de promouvoir le rôle des Nations Unies et celui de la Conférence du désarmement afin de réaliser cet objectif global et éviter ainsi la recherche de substituts au mécanisme de négociation existant. Pour intensifier les efforts dans ce domaine, il faudrait que certains Etats redéfinissent leurs positions à la Conférence du désarmement et qu'ils abandonnent les positions qui font obstacle aux travaux de la Conférence ou qui les retardent. Ils devraient au contraire adopter une position plus positive s'ils veulent donner une certaine crédibilité à leurs positions.

Dans cet ordre d'idées, la délégation de l'Iraq estime qu'un examen des questions liées à la fabrication, à la mise au point, au stockage et à l'emploi des armes radiologiques serait incomplet s'il ne couvrait pas les attaques militaires dirigées contre les installations nucléaires en fonctionnement, car les résultats de ces attaques sont semblables à ceux que provoque l'emploi des armes radiologiques. Voilà pourquoi les attaques militaires contre des installations nucléaires devraient être interdites afin d'empêcher que ne se répète ce qui a eu lieu en 1981 lorsque l'entité israélienne s'est livrée à une attaque militaire, en

M. Al-Ketal (Iraq)

faisant appel à son aviation militaire, contre le réacteur iraquien de Tammuz, utilisé à des fins pacifiques et soumis aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

L'espace est le patrimoine de l'humanité tout entière. C'est pourquoi il devrait être utilisé uniquement à des fins pacifiques et pour le bien-être et le bonheur de tous les peuples, sans distinction de leur niveau de développement scientifique et économique. Cela obligerait les Etats dotés d'une capacité économique et scientifique qui leur permet d'utiliser l'espace extra-atmosphérique d'adhérer strictement aux restrictions imposées à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires. Nous sommes extrêmement préoccupés par les tentatives d'étendre la course aux armements à l'espace et par les préparations en vue de déployer de nouveaux types d'armes dans l'espace, en même temps que de l'utiliser à des fins d'espionnage et à d'autres fins contraires à la notion de l'espace, patrimoine de l'humanité. Nous sommes d'autant plus inquiets maintenant que l'entité israélienne a lancé son premier satellite, qui fonctionne sur une orbite qui doit lui permettre d'espionner les pays arabes et africains. De la sorte, Israël contribue de façon pratique aux tentatives de militarisation de l'espace, en même temps qu'il introduit des armes nucléaires au Moyen-Orient.

Ce qui est des plus déplorable ici, c'est que certains orateurs qui m'ont précédé aient répété de fausses allégations à propos de l'emploi des armes chimiques. Ces déclarations sont totalement fausses. Ces orateurs savent très bien ce qui a été annoncé par des sources dignes de foi, hautement respectées dans les milieux internationaux et très proches des lieux où se déroulent ces événements. Ils sont au courant des dénis qui ont été faits de l'emploi de ces armes, entre autres par de hautes personnalités du Gouvernement turc, des médecins turcs, de hauts fonctionnaires de la Croix-rouge et des journalistes étrangers qui ont visité la région. Les informations en provenance de toutes ces sources mettaient l'accent sur le fait que l'accusation selon laquelle les armes chimiques étaient employées manquait de tout fondement. La répétition persistante de ces accusations, en dépit de leur manque de fondement, ne peut s'expliquer que par une insistance déterminée à porter atteinte à l'image de l'Iraq et à s'ingérer dans ses affaires intérieures. L'Iraq repousse ces tentatives et estime qu'elles font partie d'une campagne malveillante qui prépare la voie à un nouvel acte d'agression dirigé contre ses installations industrielles.

M. Al-Ketaj (Iraq)

Je voudrais ici faire allusion à la déclaration faite par S. E. M. Tariq Aziz, Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères, le 17 septembre 1988.

Il a dit ce qui suit :

"Malgré la campagne tendancieuse menée par des milieux bien connus aux Etats-Unis et dans certains Etats occidentaux, dont les motifs et les buts ont déjà été exposés par des personnalités iraqiennes, et pour que ne subsiste aucune mésentente ou ambiguïté qui pourrait être apparue à la suite de cette campagne",

et il a insisté sur le fait que :

"l'Iraq respecte toutes les dispositions du droit international et conventions acceptées par la communauté internationale et y adhère, instruments dont font partie le Protocole de Genève de 1925, qui interdit l'emploi des armes chimiques et des gaz toxiques, ainsi que d'autres conventions dans le cadre du droit humanitaire international, vis-à-vis de tous ceux qui adhèrent à ces conventions et respectent tous les instruments et pactes en tant que tout indivisible."

Les positions préconçues de certains Etats seront nécessairement ressenties lors de la Conférence qui se déroulera à Paris et à laquelle seront convoqués les Etats parties au Protocole de Genève de 1925. Cela peut avoir des effets négatifs pour les négociations entre l'Iraq et l'Iran, négociations visant à instaurer une paix globale et équitable entre les deux pays.

M. Al-Ketani (Iraq)

Je voudrais rappeler ce que le Secrétaire général a déclaré à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il a dit :

"Comme toutes les questions internationales dont la nature est complexe, le désarmement ne se prête pas à des solutions simples. Cependant, les difficultés qu'il rencontre n'en réduisent pas l'urgence. L'issue des débats et des négociations sur le désarmement concerne directement la survie de l'humanité et le développement économique et social de la communauté mondiale."

Il a poursuivi en disant :

"En prenant pour base le Document final, on doit et on peut poursuivre la quête du désarmement en coordonnant les initiatives aux niveaux bilatéral, régional et mondial. Pour la survie, pour la paix, pour le progrès, nous n'avons pas d'autre recours." (A/S-15/PV.1, p. 31)

La délégation de l'Iraq prendra à nouveau la parole au cours de ce débat pour exprimer ses vues sur certains points de l'ordre du jour, tels que la transformation du Moyen-Orient en une zone exempte d'armes nucléaires, la Déclaration faisant de l'océan indien une zone de paix et la dénucléarisation de l'Afrique, ainsi que d'autres questions.

M. BAYART (Mongolie) (interprétation du russe) : L'un des principaux thèmes des interventions entendues au cours du débat général, tant à l'Assemblée générale qu'en Première Commission, est le désir de conserver et d'accroître tout ce qui a été acquis en ce qui concerne la détente internationale, de renforcer le processus de désarmement par des accords importants, de lui conférer un caractère irréversible et d'internationaliser les efforts de désarmement. Il incombe à la Première Commission de contribuer de manière concrète à ce processus et de le consolider par des mesures pratiques. L'application qui est déjà en cours du Traité conclu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur l'élimination des missiles à moyenne et à plus courte portée (Traité FNI) montre que le désarmement nucléaire est un objectif tout à fait réalisable. Ce traité représente le triomphe du réalisme politique. Il marque une première étape sur la voie d'un désarmement réel. L'élimination d'une partie des moyens de guerre nucléaire réduit la dépendance de la sécurité internationale de ce qu'on appelle la dissuasion nucléaire. Elle diminue la possibilité d'utiliser les armes nucléaires et favorise nettement la prévention d'une guerre nucléaire.

M. Bayart (Mongolie)

La Mongolie s'est félicitée de la décision soviétique d'éliminer les missiles à moyenne et à plus courte portée dans la partie asiatique du pays, décision par laquelle l'Union soviétique est allée au-devant des désirs des Etats d'Asie et du Pacifique. La Mongolie espère que la volonté de l'Union soviétique de réduire deux catégories de missiles nucléaires en Asie contribuera, entre autres, à la solution du problème de la réduction de la présence nucléaire des Etats-Unis dans la région.

Le Traité FNI ne pourra avoir toutes les incidences positives voulues que si les armements nucléaires ainsi détruits ne sont pas compensés par une accumulation qualitative d'autres formes d'armements.

Pour consolider le premier succès du désarmement nucléaire, il est extrêmement important que l'Union soviétique et les Etats-Unis concluent un accord portant réduction de 50 % des armes stratégiques offensives dans le strict respect du Traité sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques (ABM), tel qu'il a été adopté en 1972 et du non-retrait de ce traité pendant une période convenue. Nous sommes heureux que le sommet de Moscou entre le Secrétaire général Gorbatchev et le Président Reagan ait donné un élan à l'élaboration de cet accord. Notre délégation a accueilli avec intérêt la déclaration du Président Reagan à l'Assemblée générale selon laquelle les travaux d'élaboration du traité relatif aux armes stratégiques offensives pourraient être terminés d'ici un an. Bien entendu, comme bien d'autres, nous souhaitons que cet événement important ait lieu au plus tôt. Néanmoins, la déclaration du Président des Etats-Unis, de même que le communiqué soviétique sur des progrès sensibles dans les négociations portant sur la question, nous incite à croire que l'objectif d'une réduction réelle et radicale des armes stratégiques offensives sera bientôt réalisé.

La délégation mongole tient à souligner particulièrement que, aujourd'hui, il importe plus que jamais de compléter les efforts bilatéraux par des efforts multilatéraux. Au paragraphe 48 du Document final de la première session extraordinaire, il est noté que :

"S'agissant d'atteindre les objectifs du désarmement nucléaire, tous les Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier ceux d'entre eux qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants, ont une responsabilité spéciale à cet égard." (S-10/2, par. 48)

M. Bayart (Mongolie)

Donc, aujourd'hui, alors que la question de réductions sensibles des arsenaux nucléaires de l'Union soviétique et des Etats-Unis se trouve à l'étape pratique, la Conférence du désarmement, où sont représentés tous les Etats dotés d'armes nucléaires, doit mener à bien les négociations sur le désarmement nucléaire, tâche qui lui a été confiée par l'Assemblée générale, notamment dans le Document final de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement.

A notre avis, le Conseil de sécurité serait la meilleure instance pour examiner en séances spéciales les objectifs et les tâches du désarmement nucléaire, car elle permettrait de mieux coordonner les efforts des Etats nucléaires.

Une question fondamentale relative à la cessation de la course aux armes nucléaires et au désarmement nucléaire demeure l'interdiction complète des essais nucléaires. Si cette question vraiment cruciale n'est pas réglée, il sera impossible d'empêcher la prolifération verticale ou horizontale des armes nucléaires. Nous attachons la plus grande importance aux négociations soviéto-américaines sur les questions liées au problème des essais nucléaires, et nous espérons que ces négociations aboutiront à l'objectif final de l'interdiction complète des essais et contribueront à la prompte ratification du Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires de 1974 et du Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques de 1976.

Cependant, les négociations bilatérales ne doivent d'aucune manière nous faire oublier à quel point il importe de commencer des négociations multilatérales, notamment à la Conférence du désarmement, sur les questions relatives à l'interdiction complète des essais nucléaires. Il faut utiliser tous les moyens pour parvenir à ce but. Dans ce contexte, il convient d'appuyer la proposition faite par six Etats - Indonésie, Mexique, Pérou, Sri Lanka, Yougoslavie et Venezuela - prévoyant la convocation d'une Conférence des Etats parties au Traité interdisant les essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau de 1963 pour examiner des amendements éventuels afin que ce traité devienne un traité d'interdiction globale des essais. La Mongolie salue la volonté de l'Union soviétique d'imposer un moratoire sur les essais nucléaires sur la base de réciprocité avec les Etats-Unis, d'une durée limitée ou illimitée.

M. Bayart (Mongolie)

Malgré les indéniables changements positifs qui caractérisent la situation internationale, la course aux armements n'a pas cessé et la menace de guerre nucléaire n'a pas encore été écartée. Voilà pourquoi, tant que ne sera pas atteint le but du désarmement nucléaire, il est indispensable d'interdire le recours et la menace de recours aux armes nucléaires.

A ce propos, je voudrais rappeler que le Ministre des affaires étrangères de mon pays a proposé à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement que le Conseil de sécurité examine la possibilité d'adopter un document juridique portant sur la question du non-recours en premier aux armes nucléaires, proposition susceptible d'être acceptée par tous les Etats dotés d'armes nucléaires. A notre avis, il existe déjà une base suffisamment solide pour prendre cette mesure. Les Etats du Pacte de Varsovie ont déclaré qu'ils ne seraient jamais les premiers à utiliser les armes nucléaires. La République populaire de Chine, de son côté, a pris l'engagement de ne jamais utiliser en premier les armes nucléaires, quelles que soient les circonstances. Les Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ont également déclaré qu'ils n'emploieraient jamais leurs armes sinon pour riposter à une attaque armée. Enfin, nous connaissons la déclaration commune de l'Union soviétique et des Etats-Unis aux termes de laquelle une guerre nucléaire ne doit jamais être engagée et qu'elle ne saurait avoir de vainqueur.

Si, tenant compte de ces déclarations, on élaborait un document approprié, ayant juridiquement force contraignante, sur le non-recours en premier aux armes nucléaires, cela équivaldrait à prévenir la guerre nucléaire.

S'agissant de réduire la menace d'une guerre nucléaire, l'Accord entre les Etats-Unis et l'Union soviétique prévoyant la notification du lancement de fusées balistiques intercontinentales et de fusées balistiques à partir de sous-marins revêt une grande importance. L'adhésion à cet accord des autres Etats dotés d'armes nucléaires ou la conclusion d'accords semblables entre tous les Etats nucléaires serait un complément substantiel à cet accord.

Nous voudrions également souligner l'opportunité d'un accord entre tous les Etats nucléaires en vue de créer des centres pour la réduction de la menace nucléaire.

M. Bayart (Mongolie)

La création de zones exemptes d'armes nucléaires dans les différentes parties du monde est une importante mesure de désarmement. Ces zones favorisent la prévention de la guerre nucléaire et renforcent le régime de non-prolifération des armes nucléaires. A ce propos, la Mongolie se réjouit de ce que l'Union soviétique, de concert avec les Etats-Unis et la République populaire de Chine, soit disposée à se porter garante des zones exemptes d'armes nucléaires sur la péninsule Coréenne proposées par la République démocratique populaire de Corée. Si cette mesure était appliquée, elle viendrait - tout comme le Traité de Rarotonga - contribuer de manière importante au renforcement de la sécurité dans la région de l'Asie et du Pacifique.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires joue depuis 20 ans déjà un rôle important dans le renforcement de la sécurité internationale. La Mongolie est toujours d'avis qu'il convient d'augmenter le nombre des parties au Traité et qu'il faut accroître son efficacité. C'est pour cette raison que nous demandons à l'Assemblée générale d'engager tous les Etats qui ne l'auraient pas encore fait à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, afin que d'ici à 1990, c'est-à-dire d'ici la convocation de la quatrième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité, celui-ci ait vraiment acquis un caractère universel.

Selon certaines données, les dépenses consacrées à la recherche et au développement militaires représentent maintenant 25 % du total des sommes consacrées à ces deux activités. Ainsi, les réalisations les plus nouvelles de la science et de la technique sont largement utilisées pour créer et perfectionner qualitativement des armes, notamment les armes de destruction massive. Voilà pourquoi la proposition faite par l'Inde et d'autres Etats en vue de créer, auprès du Secrétaire général des Nations Unies, un groupe chargé d'évaluer les nouvelles techniques et de faire des prévisions à ce propos est d'une grande actualité et mérite d'être appuyée.

Il est indispensable d'interdire sans tarder l'élaboration de systèmes de défense contre les missiles balistiques. La création de cette défense par l'une quelconque des parties obligera l'autre à concentrer tous ses efforts sur l'élaboration des moyens permettant d'écarter cette mesure, entraînant ainsi une course effrénée aux armements dans l'espace.

M. Bayart (Mongolie)

De nombreux Etats ont avancé toute une série de propositions et pris des initiatives pour que l'espace reste exempt d'armements. Toutes ces propositions et initiatives méritent un examen sérieux et approfondi. Pour ce qui est de prévenir la course aux armements dans l'espace, il convient d'attacher une grande importance à la proposition de l'Union soviétique relative à la création d'un système de vérification international pour empêcher le déploiement dans l'espace d'armes de quelque type que ce soit, dont l'élément central serait un inspectorat spatial international. L'inspection sur place des polygones - et il n'y en a pas tellement aujourd'hui dans le monde - juste avant le lancement d'objets spatiaux représente le moyen le plus sûr et le plus simple de s'assurer que les objets lancés dans l'espace ne sont pas porteurs d'armements et ne sont pas des armes eux-mêmes.

Parmi l'ensemble des initiatives destinées à renforcer la paix et la sécurité dans la région de l'Asie et du Pacifique, l'Union soviétique a récemment proposé de créer, sur la base du radar de Krasnoyarsk, un centre de coopération internationale pour l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. C'est là une bonne manière de compléter les propositions faites par l'Union soviétique en vue de créer une organisation spatiale mondiale.

L'achèvement des travaux d'une convention sur l'interdiction générale et complète de la mise au point, de la fabrication et du stockage d'armes chimiques et sur leur destruction reste l'une des tâches les plus pressantes et les plus prioritaires dans le domaine du désarmement. L'état actuel d'élaboration de la convention à la Conférence du désarmement oblige les participants à mobiliser à fond leur volonté politique de s'entendre en faisant preuve de franchise et de confiance à l'égard de leurs partenaires.

La Mongolie a d'ores et déjà déclaré qu'elle ne possédait pas d'armes chimiques. Aujourd'hui, je suis chargé de dire que dès que la convention sur l'interdiction complète des armes chimiques sera ouverte à la signature, la Mongolie prendra les mesures voulues pour être parmi les premiers signataires. Ceci confirme une fois de plus notre désir sincère de mettre fin à jamais à la menace chimique.

La Mongolie soutiendra activement le renforcement du régime interdisant l'utilisation des armes chimiques et appuie la proposition tendant à convoquer à Paris une conférence des Etats parties au Protocole de Genève de 1925 et d'autres

M. Bayart (Mongolie)

Etats pour adopter des mesures propres à renforcer ce protocole. Elle aussi est d'avis que cette conférence doit donner une forte impulsion à l'accélération et au parachèvement des négociations de Genève sur l'interdiction totale des armes chimiques.

L'interaction entre le désarmement nucléaire et la limitation des armes classiques est reconnue par la communauté mondiale. Ainsi, le processus de désarmement nucléaire doit être accompagné et consolidé par des mesures de réduction des armements classiques.

La Mongolie suit avec attention les efforts entrepris sur le continent européen pour assurer un équilibre stable à un niveau sans cesse réduit des forces armées et des armements. A notre avis, nous disposons d'une bonne base pour atteindre cet objectif : le programme de négociations sur une réduction importante des forces armées et des armements classiques en Europe, de l'Atlantique à l'Oural, présenté en juillet dernier par les Etats du Pacte de Varsovie.

L'utilisation des plus récentes découvertes de la science et de la technique à des fins militaires estompe peu à peu la frontière entre armes nucléaires et armes classiques. Ceci montre une fois de plus qu'il faut établir un contrôle sur l'utilisation des techniques les plus récentes. Il nous paraît indispensable à ce propos de songer à élaborer un accord interdisant les types d'armes classiques à force destructrice particulièrement élevée. L'effet négatif de la course aux armements navals tant sur la situation stratégique dans le monde que sur la situation dans diverses régions donne à ce problème un caractère prioritaire et pressant.*

* M. Batiouk (République socialiste soviétique d'Ukraine), Vice-Président, assume la présidence.

M. Bayart (Mongolie)

Dans son intervention mardi dernier le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Petrovsky, a fourni des données sur les forces navales de son pays. Cette décision, prise par l'Union soviétique dans un esprit de glasnost et de transparence dans le domaine militaire, montre sa confiance à l'égard de ses partenaires et sa volonté de résoudre véritablement le problème de la course aux armements navals. Nous espérons que les autres puissances navales répondront positivement à cette importante initiative.

A la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, contre toute attente, il n'a pas été possible d'élaborer un document final. Cependant, nous ne considérons pas cette session comme un échec total. A notre avis, elle a constitué une étape importante dans le développement d'un dialogue constructif sur toute une gamme de questions relatives au désarmement et à la sécurité. Elle a permis d'élargir les éléments d'interaction entre les Etats dans leur recherche commune de solutions pratiques au problème clef du développement mondial, contrebalançant ainsi les méthodes militaires et coercitives. Au cours de la session, tout un ensemble de propositions constructives, d'idées utiles et de considérations valables en matière de désarmement ont été avancées. Nous devons maintenant les utiliser pleinement.

Pour terminer, je tiens à souligner que le Gouvernement de mon pays appuie totalement et encourage les activités multilatérales des organes des Nations Unies et des institutions qui y sont liées et qui s'occupent des questions de désarmement. Nous nous prononçons également pour le renforcement constant du rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant des problèmes du désarmement. Seuls les efforts concertés de tous les Etats et le renforcement de l'Organisation des Nations Unies nous permettront de parvenir à un désarmement général et complet.

M. ADJOYI (Togo) : Monsieur le Président, répondant à l'appel que vous aviez lancé conformément à l'article 110 du règlement intérieur, je m'abstiendrai de vous adresser les félicitations d'usage bien que je sois pleinement convaincu que vos qualités personnelles ainsi que celles des autres membres du Bureau méritent les éloges de la délégation togolaise.

Les travaux de la Première Commission se déroulent dans un climat politique international où, malgré la persistance de maintes zones d'ombre, la méfiance, la recherche de la supériorité militaire et stratégique et la belligérance semblent progressivement céder le pas à la force créatrice de la raison.

M. Adjoyi (Togo)

Signe des temps, le désarmement trouve quelque peu son compte dans cette prise de conscience grandissante de l'absurdité de l'affrontement idéologique et militaire et donc des vertus de l'ouverture, du dialogue et de la concertation.

La consolidation et la concrétisation des tendances encourageantes en matière de limitation des armements s'avèrent ainsi d'autant plus urgentes que subsistent de sérieux obstacles à l'arrêt et à l'inversion de la course aux armements.

L'on savait déjà et depuis longtemps que la compétition militaire se nourrissait à profusion de l'hostilité entre deux systèmes socio-politiques et économiques désireux de se supplanter mutuellement pour cause d'incompatibilité ainsi que de la méfiance et de toutes sortes d'ingérences et de pressions entretenues dans le monde en développement.

Aujourd'hui, force est de reconnaître que l'amélioration progressive des relations Est-Ouest nous autorise à entretenir l'espoir d'un désarmement véritable. A l'analyse, la deuxième moitié des années 80 connaît une évolution positive dans la perception par les deux superpuissances des exigences du désarmement nucléaire. Il est d'ailleurs réconfortant de constater que cette évolution fait écho à la haute priorité accordée à ce type de désarmement.

Significatives à cet égard sont la signature et la ratification par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique de l'accord sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire et de courte portée ainsi que le démarrage de cette élimination. Significative également est la détermination des deux pays de poursuivre leurs négociations en vue de réduire de 50 % leurs arsenaux nucléaires stratégiques. Pour que cet objectif soit réalisé dans des délais raisonnables, il importe que des efforts soient déployés de part et d'autre dans le sens du renforcement du régime du Traité ABM et d'un engagement commun de non-militarisation de l'espace.

Par ailleurs, il est opportun de saluer les expériences de vérification conjointe réalisées récemment sur les sites d'essais du Nevada et de Semipalatinsk dans le cadre du processus graduel d'interdiction totale des essais d'armes nucléaires. Même si cette approche graduelle paraît réaliste dans l'état actuel des relations Est-Ouest, elle présente l'inconvénient majeur de ne pas empêcher le développement qualitatif des armes nucléaires. Il importe, en conséquence, de veiller à ce que cette approche ne devienne un prétexte pour retarder indéfiniment l'interdiction totale des essais nucléaires.

M. Adjoyi (Togo)

A cet égard, la proposition soviétique d'établissement d'un moratoire bilatéral sur les essais nucléaires mérite d'être examinée avec soin. La contribution précieuse des deux superpuissances au règlement pacifique de certains conflits régionaux mérite aussi d'être soulignée. Cependant, le déblocage de l'impasse que connaissent les tentatives de solution d'autres crises devrait figurer au coeur de leurs préoccupations.

Pour que les initiatives hardies prises par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique trouvent véritablement leur place dans l'histoire des efforts de désarmement nucléaire, il est essentiel que les négociations bilatérales créent une triple dynamique visant à, premièrement, éviter l'effet de balançoire qui consisterait à annuler par la mise en oeuvre des projets de modernisation des armements nucléaires l'impact de l'élimination d'une catégorie complète de ce type d'armes; deuxièmement, avoir un effet d'entraînement sur les négociations multilatérales; et, troisièmement, inaugurer l'élimination progressive et irréversible des armes nucléaires.

Le rapport du Secrétaire général sur l'étude des effets climatiques et autres effets planétaires d'une guerre nucléaire, document A/43/351, a le mérite d'apporter un nouvel éclairage sur le grave danger que représente l'arme nucléaire pour la survie de la civilisation.

M. Adjoyi (Togo)

En effet, selon ce rapport :

"On dispose désormais de preuves scientifiques probantes qu'une guerre nucléaire de grande ampleur comporterait un risque majeur de perturbation de l'environnement au niveau mondial...

...

Dans un monde étroitement interdépendant économiquement, socialement et sur le plan de l'environnement, les conséquences socio-économiques seraient graves. Les fonctions de production, de distribution et de consommation dans les systèmes socio-économiques existants seraient complètement désorganisées. Les dommages matériels graves infligés aux pays frappés par le souffle, les incendies et les rayonnements excluent que l'on puisse envisager un appui comparable à celui qui a rendu possible le redressement après la seconde guerre mondiale." (A/43/351, par. 22 et 25)

En s'inspirant des conclusions édifiantes des experts, l'on devrait admettre que la promotion du désarmement nucléaire est une tâche urgente qui procède de la défense du droit à la vie et des acquis de la civilisation humaine.

De l'avis de ma délégation, la quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) devrait être l'occasion propice de renforcer le régime de non-prolifération. L'adhésion universelle au TNP est un objectif à promouvoir avec soin. A cet égard, les pressions exercées sur le régime raciste d'Afrique du Sud devraient s'intensifier afin d'amener Pretoria à adhérer audit traité et à respecter la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique.

Le Togo, qui est l'un des tout premiers signataires de ce traité auquel il est partie, soutient fermement la proposition de la Suède visant à réaliser une nouvelle étude des Nations Unies sur les armements nucléaires dans la perspective de la quatrième Conférence d'examen du TNP.

L'adoption par la Commission du désarmement d'un ensemble de principes directeurs sur les mesures de confiance et sur la vérification est sans doute à mettre à l'actif d'une meilleure perception de la contribution importante que l'application de ces concepts peut apporter au processus de limitation des armements. Il est réconfortant de constater que ces concepts font l'objet d'une appréciation quasi universelle et s'insèrent dans les efforts d'amélioration des relations Est-Ouest, de respect des accords en matière de désarmement, de prévention et de régulation des conflits.

M. Adjoyi (Togo)

Révélatrice à cet égard est la poursuite des échanges de missions d'inspection dans les pays de l'Est et de l'Ouest en application de l'Accord de Stockholm. Révélatrices également sont les initiatives prises par les pays africains pour promouvoir l'établissement de mesures de confiance dans le cadre du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique.

En effet, au mois de février dernier, le Centre a organisé une Conférence sur les mesures de confiance, la sécurité et le développement dans le cadre de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale. Cette conférence s'est attachée à envisager l'élaboration d'un programme de mesures visant à renforcer la confiance et la sécurité et à raffermir les perspectives de développement dans les pays de la région concernée.

Une autre réunion tenue à Lomé au mois d'août dernier sous l'égide du Centre mérite d'être évoquée. Cette réunion avait pour objet un programme de formation sur la résolution des conflits, la prévention et la régulation des crises et les mesures de confiance entre les Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEAO). Il est heureux de noter le projet d'extension de ce programme à tous les pays africains intéressés. Les activités du Centre de Lomé doivent donc être saluées et c'est le lieu et le moment de saluer également les efforts que déploie le Secrétaire général adjoint, M. Akashi, pour promouvoir les activités de ce centre.

Ces réunions, qui sont quelques-unes de celles organisées depuis le début de cette année par le Centre, indiquent clairement la contribution primordiale que cette institution est appelée à apporter aux efforts déployés par les dirigeants africains pour préserver et consolider l'équilibre du continent. Il reste entendu que l'efficacité accrue de ce centre est conditionnée dans une large mesure par le soutien politique et financier que les Etats Membres de notre organisation lui apporteront. Dans la mesure de ses moyens, le Gouvernement togolais continuera de fournir son assistance au fonctionnement adéquat de ce centre.

Les allégations désormais vérifiées d'utilisation des armes chimiques dans le conflit entre l'Iran et l'Iraq nous rappellent cruellement les excès et les horreurs constatés au cours de la première guerre mondiale, excès et horreurs qui ont justifié la conclusion du Protocole de Genève. Par sa portée limitée et les nombreuses réserves dont il a fait l'objet, cet instrument juridique international s'avère aujourd'hui insuffisant pour empêcher la prolifération des armes chimiques que d'aucuns appellent "la bombe nucléaire des pauvres".

M. Adjoyi (Togo)

Ces dures réalités rendent extrêmement urgente la prise de mesures adéquates pour arrêter la dissémination des armes chimiques et interdire à tout jamais leur production.

Voilà pourquoi mon pays, qui est partie au Protocole de Genève et a pris l'engagement de ne mener aucune activité de production des armes chimiques, appuie fermement la proposition des Etats-Unis d'Amérique visant à convoquer une conférence des Etats signataires du Protocole de Genève en vue de renforcer ledit protocole. Outre qu'elle donnera l'occasion de réaffirmer notre engagement vis-à-vis de la non-utilisation des armes chimiques, cette conférence devrait viser la prévention de leur dissémination, la promotion d'une adhésion universelle et le renforcement des procédures de vérification.

M. Adjoyi (Togo)

Voilà également pourquoi, en attendant l'entrée en vigueur de la Convention internationale sur l'interdiction des armes chimiques, le Togo est favorable à l'application de sanctions multiformes contre tout Etat reconnu coupable de l'utilisation des armes chimiques.

Il revient désormais à la Conférence du désarmement d'accélérer ses négociations en vue de conclure une convention assortie d'un mécanisme international rigoureux de vérification. En somme, il s'agit de faire en sorte que les armes chimiques et toute possibilité d'en produire à nouveau soient définitivement éliminées.

L'inscription à l'ordre du jour de la Première Commission de la question intitulée "Déversement des déchets nucléaires et industriels" constitue à nos yeux une décision politique importante dans la mesure où cette inscription fait écho à la préoccupation des dirigeants africains vis-à-vis de pratiques qui sont à considérer comme des actes hostiles à notre continent.

A l'évidence, ces pratiques ont été initiées par des milieux d'affaires et des sociétés transnationales sans scrupules et soucieux d'exploiter à des fins basement matérialistes les difficultés économiques et financières conjoncturelles auxquelles sont confrontés nos pays. Le mépris ainsi affiché pour l'environnement et la santé des populations de l'Afrique est une nouvelle menace à la sécurité de nos Etats.

La vigilance et la fermeté dont les chefs d'Etat ont fait preuve, notamment lors du vingt-quatrième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de la onzième Conférence au sommet de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) démontrent leur claire perception des dangers représentés par les pratiques de déversement des déchets nucléaires et industriels.

En demandant l'examen de cette question, l'Afrique entend susciter une plus grande prise de conscience des graves préjudices que porte pour les pays en développement l'entreposage de tels déchets. Elle attend également qu'une stratégie internationale concertée soit élaborée pour lutter efficacement contre cette situation. Pour l'heure, il conviendrait que les pays développés prennent sur eux de contrôler rigoureusement les mouvements transfrontaliers et maritimes tendant au transfert des déchets dans les pays en développement.

M. Adjoyi (Togo)

A cet égard, la délégation togolaise se félicite de l'attention sérieuse que la Communauté économique européenne a accordée ces temps derniers à la question du transport et du déversement des déchets toxiques. La résolution adoptée sur cette question par le Parlement européen réuni à Bruxelles au mois de mai 1988 et les mesures d'interdiction envisagées par les ministres européens de l'environnement sont révélatrices de la préoccupation de la Communauté vis-à-vis de pratiques susceptibles de porter gravement préjudice à la sécurité des pays africains et des autres pays en développement.

Il convient en outre de se féliciter de la solidarité avec l'Afrique exprimée par la Nouvelle-Zélande au sujet des tentatives de déversement de déchets nucléaires et industriels sur notre continent.

La rationalisation des travaux de la Première Commission est aujourd'hui désormais une préoccupation largement partagée du fait qu'elle conditionne l'efficacité croissante de cet important organe et qu'elle se situe dans le cadre du renforcement du rôle des Nations Unies en tant qu'instance centrale en matière de désarmement. L'adoption de la résolution 42/42 N constitue la vivante expression de cette préoccupation et fournit désormais un cadre approprié de référence pour toute action future de rationalisation.

Aussi ma délégation se félicite-t-elle des efforts déployés par le Président de notre commission pour entreprendre une programmation judicieuse de nos assises.

Les trois démarches ci-après me semblent devoir guider l'amélioration de l'efficacité de la Première Commission : premièrement, encourager les consultations intensives sur les avant-projets et projets de résolution dans le sens du consensus; deuxièmement, opérer les fusions des projets de résolution et le regroupement des questions sans porter préjudice au droit de chaque délégation de présenter des propositions; et troisièmement, éviter toute simplification susceptible de porter atteinte à l'importance attachée à telle ou telle autre question ou de remettre en cause l'ordre du jour attribué à la Première Commission.

L'échec de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement est déjà inscrit dans l'histoire comme une grande occasion manquée. Cet échec a porté un coup d'arrêt à l'élan de 1978 en créant le doute quant à la capacité de notre organisation à promouvoir l'approche multilatérale du désarmement.

M. Adjoyi (Togo)

L'absence de consensus ne signifie cependant pas la fin des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement. La leçon essentielle qui s'impose désormais, c'est de remobiliser nos énergies pour préserver et consolider les points de convergence et pour approfondir les questions dont la délicatesse et la complexité exigent davantage de réalisme, d'ouverture et de flexibilité.

Pour l'heure, le Document final de la première session extraordinaire conserve sa validité au regard des progrès réalisés et des principes et priorités en matière de limitation des armements et de désarmement.

Tout compte fait, les signes encourageants qui continuent d'apparaître à l'horizon du désarmement sont autant d'occasions à ne pas manquer pour mettre progressivement fin à la course aux armements sous toutes ses formes. L'espoir que suscitent les initiatives bilatérales ne pourrait grandir si l'approche multilatérale du désarmement ne recevait une impulsion nouvelle par la participation d'autres puissances militairement importantes aux efforts de limitation des armements et de désarmement.

A l'heure où notre organisation connaît un regain de prestige et de crédibilité, il s'avère indispensable que nous oeuvrions de concert pour conjurer les démons qui détournent l'esprit de l'homme des vertus de la paix.

M. ALEINIK (République socialiste soviétique de Biélorussie)

(interprétation du russe) : L'esprit qui régnait lors des dernières réunions des organes de travail de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement était un esprit d'espoir, de travail intense de recherches communes et de solutions acceptables pour tous. Cet esprit est toujours présent dans cette salle.

Le ton a été donné dès le début : l'orientation constructive et dépourvue de tout affrontement de la troisième session extraordinaire, la multitude de nouvelles propositions qu'elle a reçues, montrent que les Etats ont une attitude sérieuse et souhaitent réellement marquer un tournant en faveur de la prévention de la guerre, la fin de la course aux armements, l'adoption de mesures décisives de désarmement et surtout de désarmement nucléaire.

D'autre part, la manière dont s'est achevée la troisième session extraordinaire montre que l'orchestre puissant et très divers de la communauté mondiale a besoin de jouer à l'unisson de manière mieux concertée pour parvenir à l'harmonie recherchée. En effet, une harmonie véritable suppose, malgré la diversité des thèmes et des instruments, une certaine subordination à l'objectif commun le plus élevé. Cet objectif commun de la communauté mondiale ne peut être que la défense d'intérêts communs à l'humanité tout entière, visant à garantir à toutes les nations de vivre et de se développer dans des conditions de paix et de liberté sûres.

Si nous songeons aux années écoulées empreintes d'un optimisme aussi bien que d'un pessimisme exagérés, nous voyons clairement qu'après une période d'affrontements, marquée par l'absence de tout progrès sensible et même par l'échec total en matière de désarmement, l'humanité se dirige maintenant vers une évolution sérieuse dans de nombreux domaines qui touchent à la limitation et à la réduction des armements et au désarmement. Le gouvernail qui nous a permis de changer de direction et, en quelque sorte, d'éviter le désastre est la nouvelle pensée politique fondée sur les priorités universelles de l'humanité. Par le maintien et le développement de l'élan bilatéral actuel acquis au moyen de négociations multilatérales, il est possible d'accéder à une nouvelle qualité dans les relations internationales. La présente session de l'Assemblée générale peut stimuler cette impulsion et ces efforts.*

* Le Président assume la présidence.

M. Aleinik (RSS de Biélorussie)

Nous connaissons une époque exceptionnelle des relations internationales. Nous voyons s'accomplir une transition de l'espoir à l'action, premières mesures de désarmement nucléaire. Nous voyons également se concrétiser la vision qui avait été inscrite dans le document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement "L'accumulation d'armes, en particulier d'armes nucléaires, constitue plus une menace qu'une protection pour l'avenir de l'humanité. Le moment est donc venu de mettre fin à cette situation, de renoncer à l'emploi de la force dans les relations internationales et de chercher la sécurité dans le désarmement". (Document final, S-10/2, par.1)

Il n'est pas encore absolument garanti que les processus amorcés soient irréversibles. Il convient de les consolider et pour ce faire, il est très important de garder l'élan acquis; après le premier pas, il faut préparer le second et penser au troisième sans perdre de vue la perspective d'ensemble.

L'entrée en vigueur et la mise en oeuvre du Traité soviéto-américain sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée (le Traité FNI) ouvre la voie à l'élimination réelle d'autres catégories d'armes nucléaires. Un processus laborieux s'engage sous la forme des négociations soviéto-américaines portant réduction de 50 % des armes stratégiques offensives, dans le respect du Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques sous la forme qu'il avait lors de sa signature en 1972, accompagné du non-retrait de ce traité pendant une période précisée. Les négociations menées sans interruption, d'une manière énergique et résolue, trouvent leurs garanties dans l'accord intervenu aux réunions au sommet de Washington et de Moscou. L'entente confirmée à ces négociations selon laquelle dans une guerre nucléaire, il ne peut y avoir de vainqueur et qu'une telle guerre ne doit jamais être engagée, de même que la ferme intention de prévenir toute guerre entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, qu'elle soit nucléaire ou classique et l'abandon de toute intention d'acquérir une supériorité militaire constituent un apport capital aux bases d'une sécurité internationale globale.

La RSS de Biélorussie se déclare fermement pour que ces principes figurent de plus en plus solidement parmi les valeurs pratiques de la communauté mondiale, notamment ici aux Nations Unies, et estime qu'ils devraient recevoir une diffusion universelle. La logique et le développement progressif du processus de désarmement

M. Aleinik (RSS de Biélorussie)

nucléaire déjà amorcés exigent, qu'à une certaine étape, toutes les puissances nucléaires viennent y participer. L'esprit du processus qui a commencé, de même que l'esprit des accords dont j'ai parlé, présument que soit également écartée de la pratique l'extension de la course aux armements à d'autres domaines.

Un travail considérable qui exige de l'audace intellectuelle et de la souplesse se poursuit actuellement dans le domaine des conceptions stratégiques. La conscience du fait que les anciennes maximes militaires et stratégiques ont poussé l'humanité dans l'impasse de l'affrontement nucléaire, amène les hommes d'Etat conscients de leurs responsabilités, à repenser sérieusement les valeurs afférentes à ce domaine. C'est ainsi que l'a souligné le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, Hans Dietrich Genscher, lorsqu'il a dit avec raison qu'un armement illimité n'apporte pas une sécurité illimitée. La logique de ce principe appliquée aux armes nucléaires nous amène à conclure que la dissuasion nucléaire a vécu. Un équilibre sur la corde raide de la crainte au-dessus de l'abîme nucléaire ne peut pas persister à jamais. Quelles que soient l'importance du rôle et la responsabilité primordiale des puissances nucléaires en matière de désarmement nucléaire, il serait faux de sous-estimer l'importance et les possibilités de la dimension multilatérale quant à la solution de ces problèmes. Pour toute une série d'aspects de la prévention d'une guerre nucléaire et pour l'élimination de la menace nucléaire, ce sont précisément les efforts multilatéraux qui disposent d'un potentiel unique et irremplaçable. A ce propos, il semble absurde que la communauté internationale perde son temps et se voit empêcher de créer à la Conférence du désarmement des organes subsidiaires, qui s'occuperaient de la prévention d'une guerre nucléaire, de la réalisation du désarmement nucléaire et de l'interdiction des essais nucléaires pour commencer un travail pratique et efficace. La RSS de Biélorussie appuiera les résolutions prévoyant la création de ces organes et la mise en train de leurs travaux.

M. Aleinik (RSS de Biélorussie)

En outre, la communauté mondiale a acquis une expérience très utile tant dans le domaine multilatéral que bilatéral, qui contribuera à réaliser un désarmement nucléaire véritable. Cette expérience englobe les procédures de vérification afférentes au Traité soviéto-américain sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée ainsi que le mécanisme de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et elle peut être utilisée de façon effective pour élaborer des mécanismes politiques et juridiques de vérification, qui doivent entrer en vigueur au premier stade du désarmement nucléaire et intervenir à l'avenir pour créer un monde exempt d'armes nucléaires et de violence.

La République socialiste soviétique de Biélorussie a proposé, lors de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, de recourir à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) afin d'étudier les garanties de la non-réapparition des armes nucléaires et la prévention de la mise au point de nouveaux types d'armes de destruction massive dans un monde exempt d'armes nucléaires et non violent. On doit recourir à toutes les possibilités qu'offre la Commission du désarmement des Nations Unies. Les documents adoptés par la Commission, au cours de la session de cette année contiennent des directives afférentes aux mesures d'instauration de la confiance et des principes de vérification, qui prouvent que la Commission dispose d'un important potentiel de productivité.

La République socialiste soviétique de Biélorussie, qui a eu l'honneur de présider la dernière session de la Commission lors de l'examen des problèmes du désarmement nucléaire, est convaincue qu'il est possible de faire sortir cette question de l'impasse où elle se trouve depuis longtemps. La Commission a réalisé des progrès significatifs dans les recommandations relatives à l'interdiction des essais nucléaires, essentiellement grâce aux efforts réalisés par les délégations de l'Australie et du Mexique. Notre délégation espère que le texte mis au point par la Commission du désarmement facilitera l'examen de ce problème lors de la présente session de l'Assemblée générale. Ce serait là une mesure importante qui marquerait le début d'un travail pratique multilatéral relatif à l'objectif très important de l'interdiction générale et complète des essais nucléaires.

M. Aleinik (RSS de Biélorussie)

Nous sommes convaincus qu'il convient de saisir toutes les occasions qui se présentent sur la voie que nous avons choisie vers cet objectif fondamental pour le désarmement nucléaire. Dans ce contexte, il convient de mentionner l'importance et l'aspect positif du travail effectué lors des négociations par étapes qui se sont déroulées entre l'Union soviétique et les Etats-Unis au sujet des essais nucléaires. L'expérience de vérification conjointe qui a eu lieu récemment sur les polygones d'essais des deux parties constitue non seulement un jalon important en matière de transparence mais crée les conditions préalables propices à la prompte ratification des traités soviéto-américains de 1974 et de 1976 sur la limitation des essais d'armes nucléaires souterrains et des explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques et inaugure une nouvelle étape dans les négociations sur la limitation et, finalement, sur la cessation totale des essais nucléaires. Cette expérience revêt également une grande signification conceptuelle du point de vue du désarmement, de même qu'une importance non négligeable pour la protection de l'environnement.

La République socialiste soviétique de Biélorussie a toujours appuyé les initiatives visant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions du monde. Nous estimons qu'elles constituent un élément absolument crucial du renforcement de la sécurité internationale. Nous engageons les puissances nucléaires qui ne l'ont pas encore fait à ratifier les protocoles appropriés des Traités de Tlatelolco et de Rarotonga. Nous demandons également à tous les Etats dont dépend la création de zones exemptes d'armes nucléaires de commencer à mettre cette idée en pratique dans leurs régions respectives.

Lors de la troisième session extraordinaire, de nombreux Etats, y compris l'URSS et d'autres pays socialistes tels que l'Inde, le Zimbabwe, la Suède, l'Islande, le Togo, le Cameroun, l'Equateur, le Nigéria et la Grèce ont fait des propositions relatives au non-recours aux armes nucléaires et à divers aspects de leur élimination. Nous estimons que ces propositions devraient être soigneusement examinées et appliquées. Au lieu de disparaître dans les archives de l'Organisation des Nations Unies, elles devraient au contraire conférer un nouvel élan à l'examen de toute la gamme des problèmes relatifs au désarmement nucléaire au cours de la session actuelle de l'Assemblée générale.

Des efforts multilatéraux jouent actuellement un rôle fondamental dans l'élimination des armes chimiques, un aspect important de l'élimination des armes

M. Aleinik (RSS de Biélorussie)

de destruction massive. La question de l'adoption d'une convention globale sur l'interdiction complète et la destruction de ces armes se pose avec une acuité croissante. Cette convention, pour être efficace, devrait s'appliquer à tous les Etats qui ont la capacité de produire des armes chimiques. Malheureusement, cette année, la Conférence du désarmement n'a pas pu achever la rédaction de la convention. Un travail très utile a été réalisé dans différents domaines, y compris la proposition de l'Union soviétique de mener une expérience internationale pour mettre à l'essai les procédures de vérification de non-production des agents de guerre chimiques par les industries civiles. Toutefois, il convient de progresser de façon significative et rapide sur la voie d'une solution effective au problème complexe de la prévention de la mise au point et de la production des armes chimiques sans troubler pour autant le développement normal de l'industrie chimique à des fins pacifiques, et au problème des procédures et des organes de vérification. Nous espérons qu'au cours de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, l'examen de la question du désarmement chimique incitera les gouvernements de tous les participants à la Conférence du désarmement sans exception à donner à leur délégation les instructions leur permettant de parachever sans plus tarder l'élaboration de la Convention.

La solution pratique des problèmes de vérification pourrait être favorisée par l'échange de données multilatérales, dans le cadre de la Convention, tel que l'a proposé l'Union soviétique.

L'acuité du problème et l'inquiétude que provoque l'avenir de cette convention se trouvent accrues par la prolifération des armes chimiques et les exemples de son utilisation. Tout ceci donne une actualité particulière aux efforts de la communauté internationale pour créer une atmosphère d'intolérance à l'égard des armes chimiques et, a fortiori, de l'utilisation de ces armes. La République socialiste soviétique de Biélorussie soutient le rôle du Secrétaire général dans l'enquête qui est menée afin d'établir la preuve du recours à ces armes.

La propagation géographique des armes chimiques conforte l'idée de créer des zones exemptes d'armes chimiques. La République socialiste soviétique de Biélorussie a toujours appuyé les initiatives pertinentes à cet égard par la République démocratique allemande et la Tchécoslovaquie, ainsi que par la Bulgarie et la Roumanie.

M. Aleinik (RSS de Biélorussie)

Plusieurs propositions visant l'interdiction des armes chimiques et la prévention de leur utilisation ont été avancées lors de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Toutes ces propositions méritent un examen attentif.

La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction revêt de plus en plus d'importance. Il conviendrait que le strict respect des obligations découlant de la Convention elle-même soit complété par la participation de tous les pays à des mesures de confiance et au développement d'une coopération internationale dans le cadre de la Convention.

La RSS de Biélorussie participe à la publication d'informations conformément aux décisions et recommandations adoptées par la Réunion spéciale d'experts scientifiques et techniques issus des Etats parties à la Convention. La troisième et prochaine conférence chargée de l'examen de la Convention souligne la nécessité pour les hommes de science et des institutions de recherche de s'employer avec vigueur à rédiger des recommandations appropriées.

Pour conclure, notre délégation souhaite informer la Commission que la RSS de Biélorussie a eu l'honneur d'accueillir en septembre, à la veille de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, un groupe de boursiers des Nations Unies en matière de désarmement. Notre rencontre avec ces talentueux jeunes gens nous a renforcés dans notre conviction que l'appui que nous donnons sans cesse à ce précieux programme est juste. Nous espérons qu'ils s'associeront bientôt à l'effort commun en vue d'assurer un désarmement effectif et irréversible et d'instaurer une sécurité réellement globale.

La séance est levée à 11 h 50.